

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-562116

42779

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8454

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AIT BOUSSMANE HOUSSA

Date de naissance :

01/01/1958

Adresse :

RUE 1, N° 23, MAZOLA H.H. Casablanca

052239682

0661263760

Tél. : 0670025525 Total des frais engagés : 4750,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

13/08/2008

Nom et prénom du malade :

AIT BOUSSMANE ZINEB

Age : 17

Lien de parenté :

Lui-même

Comptoir

Enfant

Nature de la maladie :

coquelicis

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Signature : 06/08/2008



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13			25000	INP : <input type="text"/>
08				
2020				
				Dr. BOUKSINI M. ITALMOROGORO Rabii Rehman Firdose Casabanta A.

EXECUTION DES ORDONNANCES

Code du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE POLYCLINIQUE Dr. TIR Abdelaziz 58, Route Mly Thami Hay Hassani Tél: 0522 90 21 67	13.8.2020	84.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES RADIGRAPHIQUES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
CH-TELEFONICA Mudibaletta BLOC "J" N° 620 CASABLANCA Patiente : 36616616	11/09/2014					2610P1020

MOIST ADHESIVE

RECEVEZ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>	
					COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>	
					MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>	
					DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>	
					FIN D'EXECUTION <input type="text"/>	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
		H 05533412 00000000	G 21433552 00000000	D 00000000 35533411	B 11433553 1	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel Therapeutique nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>	
					DATE DU DEVIS <input type="text"/>	
					DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>	

Dr. Malika BOUKSIM

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie

Contactologie

Strabologie

الدكتورة بوعksam مليكا

طب العيون

دبلوم التشخيص بالأمواج ما فوق الصوتية

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

الليزر....

Casa le : **13 Août 2020**

Mlle AITBOUSSMANE Zineb

Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Organiques Antireflets

PHARMACIE POLYCLINIQUE
Dr. TIR Abdelaziz
58, Route Mly Thami Hay Hassani
Tél: 0522 90 21 67 Casa

OD = + 2.25 (- 2.00 à 176°)

OG = + 1.50 (- 1.75 à 164°)

NAABAK



1 gte x 4/j, les deux yeux, 1 Mois

OPTIC EL FATH
Moudoukeita Bloc "J" N°83
CASABLANCA
Tél: 0522 90 16 16
Parciale : 26/08/2020

Dr. BOUKSIM M.
OPHTALMOLOGISTE
Bd. Oum Rabii Résidence Al Firdaus
Imm. L 30 1er étage
1er Etage
Casablanca
Tél. : 0522 91 41 11

Optique El Fath

Bd, Moudibokeita, Bloc -J- N° 83
Casablanca
Gsm 06 61 97 79 82



نضارات الفتاح

شارع مودي بوكينا ج رقم 83
الدار البيضاء
المحول 06 61 97 79 82

FACTURE N° : 0009620 Casablanca le : 26 / 08 / 2020

M : DIT BONNEMANE Zianch

N° de Nomenclature

Docteur

Monture :	16 KODENSTEX l'ltre dh	
Verres :	17 autre que N. 1	8000.00
VL :		
OD :	→ 2.28 (- 2, + 1.76)	18.00
OG :	→ 1.60 (- 1.75; + 1.61)	18.00
VP :		
OD :		
OG :		
	Total :	11500.00

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de :

OPTIC EL FATH
Moudibokeita Bloc J N°83
CASABLANCA
Patente .36616616